

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-01-12

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 12 janvier 2015 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENT** Monsieur Paul Conway, adjoint à la direction

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2014,
4. Suites au procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2014,
5. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2014,
6. Suites au procès-verbal du 16 décembre 2014,
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Adoption du budget de la Régie du Parc régional Massawippi
9. Adoption du règlement 2014-19 relatif à la création d'un fonds de roulement
10. Avis de motion règlement n° 2015-02 relatif à la vitesse sur les chemins Albert Mines, Smith et Belvédère
11. Pelle sur roues financée par le fonds de roulement
12. Fonds réservé du revenu de la vidange des fosses septiques de 68 850 \$ aux états des résultats 2014
13. Taxation 2015 – vidange de fosses septiques au surplus réservé 2015
14. Demi-marathon de la Fête des Mères
15. Entente avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Clôture de la séance

15-01-12.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

15-01-12.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014,**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014 soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014**

Aucune suite

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

15-01-12.05

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2014 soit adopté tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.06

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2014**

Aucune suite

15-01-12.07

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Monsieur Jean-Pierre Lemonnier : Est-ce que le comité rural et agricole que j'avais proposé sera mis sur pied? Le maire répond que oui.

Monsieur David Wright : what is the status on the new town hall? Le maire répond qu'il y aura un nouvel appel d'offres pour réduire le coût du mur coupe feu et qu'on attend des nouvelles au niveau des subventions.

Robert Charlton : Question au sujet de North Hatley. Le maire l'informe qu'il s'est trompé de salle.

Monsieur Jean-Pierre Lemonnier : est-ce que les coupures budgétaires provinciales causeront des coupures au Canton de Hatley? Le maire répond qu'il y eu une baisse du taux de taxe, que les coupures provinciales affectent aussi le Canton de Hatley mais que la bonne santé financière ainsi que le développement permet de poursuivre ses objectifs.

Est-ce que la municipalité peut être à but lucratif dans certains de ses services? Le maire répond que non.

15-01-12.08

### **ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a présenté son budget 2015 aux municipalités membres pour un montant de 106 222 \$;

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR     PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de 106 222 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 20 244,40 \$ pour l'année 2015.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.09

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-19 RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut se doter d'un fonds de roulement d'un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$), soit moins que 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QU'**un fonds de roulement au montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) est créé par le règlement n° 2014-19 pour la municipalité du Canton de Hatley et ce en conformité avec l'article 1094 du code Municipal du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.10

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO °2015-02**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2015-02 concernant les limites de vitesse. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

15-01-12.11

**PELLE SUR ROUES FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

**ATTENDU** la création d'un fonds de roulement de deux cent mille dollars (200 000 \$);

**ATTENDU QUE** ce fonds de roulement est dédié pour l'achat de la pelle sur roues de marque Hyundai, résolution 14-11-11-06;

**ATTENDU QUE** le fonds de roulement est créé à même le surplus non-affecté;

**ATTENDU QUE** les argents disponibles au surplus non-affecté se trouvent maintenant au fonds de roulement;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité approuve le financement à même le fonds de roulement, de la pelle sur roues de marque Hyundai, résolution d'achat n° 14-11-11.06;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.12

**FONDS RÉSERVÉ DU REVENU DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DE 68 850 \$ AUX ÉTATS DES RÉSULTATS 2014**

**ATTENDU QUE** la vidange des fosses septiques se fait au deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** la tarification est annuelle;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réserver la partie du revenu de la vidange 2014 pour les états des résultats 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte de réserver la partie du revenu de la vidange 2014 au montant de 68 850 \$ pour les états des résultats 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

15-01-12.13

**TAXATION 2015 – VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES AU SURPLUS RÉSERVÉ 2015**

**ATTENDU QUE** la vidange des fosses septiques se fait au deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** la tarification est annuelle;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réserver la partie de revenu de taxation de la vidange 2015 au surplus réservé de 2015 pour la vidange 2016;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte de réserver la partie du revenu de taxation de la vidange 2015 au surplus réservé de 2015 pour la vidange prévue en 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.14

**DEMI-MARATHON DE LA FÊTE DES MÈRES**

**ATTENDU** la tenue de la troisième édition du Demi-marathon de la Fête des Mères de North Hatley le 10 mai 2015;

**ATTENDU QUE** l'organisation du Demi-marathon demande à la municipalité la permission d'utiliser certains chemins, notamment le chemin Highland, le chemin de Hatley Centre, le chemin Hatley Acres, l'avenue Murray et le chemin du Lac;

**ATTENDU QUE** l'organisation du Demi-marathon se charge de la logistique et de la sécurité et que le parcours est le même qu'en 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley autorise l'utilisation des dits chemins pour la tenue du Demi-marathon du 10 mai 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.15

**ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE**

**ATTENDU QUE** le contrat de service de la Société protectrice des animaux est venu échéance le 31 décembre dernier;

**ATTENDU QU'**une nouvelle entente est requise afin de poursuivre les services offerts pour une période d'un an;

**ATTENDU QUE** le tarif mensuel est de 455.66 \$;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**DE SURSEOIR** à la décision concernant le renouvellement de l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-01-12.16

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

**NOS CHÈQUES FOURNISSEURS**

**MONTANT**

201401124 à 201401247 & 201500001 à 2011500019 Salaires décembre 2014	454 249.95 \$ 39 030.14 \$
---	-------------------------------

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 12 janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**15-01-12.17**

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**15-01-12.18**

**DIVERS**

Aucun point apporté

**15-01-12.19**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Paul Conway  
Adjoint à la direction